



REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la GIRONDE

Commune de SAVIGNAC-DE-L'ISLE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SESSION ORDINAIRE
Séance du 28 mars 2022

N°12-2022 : Vote du budget primitif 2022

L'an deux mille vingt et deux, le 28 mars à 18 heures 15, les membres du Conseil municipal de la commune de Savignac de l'Isle, se sont réunis en mairie de Savignac de l'Isle, sur convocation qui leur a été adressée le 21 mars 2022 par Madame Chantal GANTCH, Maire, conformément à l'article L2121-10 du Code général des Collectivités Territoriales.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Étaient présents : Chantal GANTCH, Maire, Aurélie CELLIER Adjointe au Maire, Philippe DUFOUR Adjoint au Maire, Messieurs Thibaut FUGIER, Bertrand LACCOURS et Joël VERDIER Conseillers Délégués ; Mesdames Nadia BERCKMANS, Béatrice de JESSE LEVAS, Marine de TAFFIN, Laurence GODARD et Christelle LAGRAVE, conseillères municipales, Messieurs Éric FRON-ORTIN et Cyril HASBROUCQ, conseillers municipaux.

Absents excusés : Madame Chantal CASTELAIN, conseillère municipale et Monsieur Laurent MEYNIER, conseiller municipal.

Secrétaire de séance : Monsieur Bertrand LACCOURS.

DELIBERATION

Monsieur Bertrand LACCOURS, Conseiller Délégués aux Finances, présente le projet de budget unique pour l'exercice 2022, qui s'équilibre comme suite en recettes et en dépenses :

Budget Primitif 2022

Fonctionnement

DEPENSES			RECETTES		
Chapitre	Libellé	Proposition 2022	Chapitre	Libellé	Proposition 2022
011	Charge à caractère général	138 300,00 €	002	Excédent reporté	154 930,24 €
012	Charge de personnel	197 340,00 €	70	Vente de produits	33 200,70 €
014	Atténuations de produits	- €			
65	Charge de gestion courante	53 700,06 €	73	Impôts et taxes	175 000,06 €
66	Charges financières	2 200,00 €	74	Dotations, participations	77 150,00 €
67	Charges exceptionnelles	- €	75	Autres produits de gestion courante	3 460,00 €
22	Dépenses imprévues	1 250,00 €	42	operation d'ordre	
68	Dotation	4 129,94 €	77	Produits exceptionnels	- €
042	operations d'ordre		78	Reprises pour provisions	530,00 €
023	Virement à la section d'investissement	52 351,00 €	013	Atténuation de charge	5 000,00 €
		449 271,00 €			449 271,00 €

Investissement

DEPENSES			RECETTES		
Chapitre	Libellé	Proposition 2022	Chapitre	Libellé	Proposition 2022
RAR		8 139,61 €	RAR		13 500,00 €
D 001	Résultat reporté de l'exercice précédent	19 106,96 €	R 001	Résultat reporté de l'exercice précédent	
20	Immobilisation incorporelles	3 599,94 €	021	Virement de la section de fonctionnement	52 351,00 €
21	Immobilisation corporelles	86 001,43 €	10	Dotations, fonds divers et réserves	13 850,49 €
			O24	Produits de cession	
23	Immobilisations en cours		1068	Excédent de fonctionnem capitalisé	13 746,57 €
16	Remboursements d'emprunts	7 800,00 €	13	Subventions d'investissement reçues	28 599,94 €
020	Dépenses imprévues	1 000,00 €	16	Emprunts et dettes assimilées	- €
			28	Amortissements	3 599,94 €
040	operations d'ordre	- €	040	Opérat° d'ordre	- €
041	Op. pat'	0,00 €	041	Opérations patrimoniales	- €
		125 647,94 €			125 647,94 €

Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- M. le Sous-Préfet de l'arrondissement de Libourne,
- M. l'Inspecteur divisionnaire des Finances publiques de la Trésorerie de Coutras.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Chantal GANTCH.

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour, au siège de la collectivité,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.